



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Décembre 2011 - N° 87
PARUTION TRIMESTRIELLE

Bonne Année 2012

Photo : Marie-Françoise Grillot

SOMMAIRE

Edito :

La micropropriété forestière,
l'avenir des forêts de Lorraine
et d'Alsacep 1

Actualités : Les PDM en Lorraine
Un programme, des résultatsp 2-3

Economie : Cours des bois
Dans la continuité, avec
des inquiétudesp 4

Homme des bois : Guy Pereira
Je plante, donc je suisp 5

Technique : Les chênes
Semblables, mais si différentsp 6-7

Autour de nous :
La Grande Région et le morcellement
Après les électionsp 8

Parole aux syndicats :
La Mosellep 9

Arbre au vert : En Meuse
Déterrions la truffe !p 10

Au coin du bois :
2011 dans la Doller
Voyage ardennais du CRPFp 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèvesp 12

Supplément :
Programme "Rencontrons-Nous" 2012

La micropropriété forestière, l'avenir des forêts de Lorraine et d'Alsace ?

Caractérisation, portrait-type, typologies, on aime bien, en France, décrire telle ou telle catégorie en créant des types et des sous-types, et ranger les gens ou les choses dans de "petites boîtes" bien définies. Image du français moyen, détermination d'une attente ou d'une autre de la société, identification de l'attitude du consommateur vis-à-vis d'une caractéristique particulière du marché ou d'un produit, inventaire des peurs de nos concitoyens... on n'en finirait plus d'énumérer la liste de toutes ces études ou sondages qui fleurissent constamment.

Les CRPF n'ont pas échappé à cette mode. Il existe aujourd'hui, en effet, une typologie des 18 établissements publics régionaux ou interrégionaux (comme celui de Lorraine-Alsace), au regard des caractéristiques de la forêt privée de leur zone d'intervention. Si l'on peut s'interroger sur l'intérêt de ce type d'étude, force est de constater que son résultat apporte un éclairage particulier, même si on en subodorait plus ou moins les éléments majeurs. De cette analyse, il ressort en effet que le CRPF de Lorraine-Alsace intervient sur des caractéristiques de forêt privée tout-à-fait particulières puisque la structure de propriétés présente deux extrêmes. D'un côté, de grosses, voire de très grosses forêts, gérées selon un Plan Simple de Gestion, le plus souvent par un professionnel (coopérative, expert, ou technicien forestier indépendant).

A l'opposé, une myriade de petites propriétés très morcelées, appartenant à un très grand nombre de propriétaires différents, et éclatées en une multitude de "microparcelles". Par contre, on a peu, voire très peu, de propriétés de taille moyenne d'un seul tenant. Le résultat final aboutit à 318.000 ha appartenant à plus de 216.000 propriétaires, avec une taille moyenne de propriété sur l'interrégion de 1,5 ha, soit la moitié de la taille moyenne nationale. Dans la logique du "mobiliser plus" voulue par nos décideurs, il apparaît clairement que les volumes supplémentaires dont la France a besoin se trouvent dans toutes ces microparcelles, souvent méconnues ou négligées par leurs propriétaires, et généralement peu ou pas gérées.

D'où la nécessité d'une animation renforcée à leur intention et d'une politique de restructuration foncière, fortement soutenue par les collectivités territoriales. C'est pourquoi, vous allez découvrir que ce numéro de FLOREAL accorde une large part à la présentation des actions menées dans ce domaine par le CRPF et aux témoignages de propriétaires qui ont bénéficié des mesures mises en place.

An'en pas douter, l'avenir de la forêt lorraine et alsacienne passe par ses microparcelles !

Jean-Michel Hénon - CRPF



Actualités

Les plans de développement de massifs en faveur des petites propriétés lorraines : un programme en place, des résultats concrets

L'augmentation de la récolte, nécessaire pour répondre à la demande du marché, ne pourra se faire que par la mise en place de programmes en faveur des petites forêts privées, car c'est là que les marges de progrès sont les plus significatives. Travaillant sur ces programmes au moins depuis la tempête de 1999, le CRPF a développé un savoir-faire, et les résultats sont là. La méthode s'appelle "plan de développement de massifs".

Combien de fois n'avons-nous pas entendu, lorsque le sujet du morcellement des forêts privées vient sur la table, cette expression "quel travail de bénédictin !", laissant entendre que les résultats dans ce domaine relèvent du concept, pire que c'est un puits sans fond. Voici la preuve du contraire, en commençant par le pourquoi et le comment.

Pourquoi ?

Les politiques visant à l'augmentation de l'utilisation du bois (dans la construction, dans le bois-énergie,...) prennent petit à petit corps, mais l'ONF et le CRPF ont fait leurs comptes : dans les forêts publiques, et les "grandes" forêts privées (> 25 ha, avec un plan simple de gestion), la récolte est très proche de la ressource et l'on stocke peu ou pas ⁽¹⁾.

Au contraire, dans les forêts privées plus petites qui représentent 15-20 % de la forêt lorraine toutes propriétés confondues, les coupes sont très aléatoires, et le stock de bois s'accroît ; les rares coupes réalisées sont souvent faites, par manque d'informations des propriétaires, au détriment de la gestion durable. Il faudrait nuancer entre massifs feuillus et résineux, mais les grandes lignes sont là.

Comment ?

L'animation ne s'improvise pas. Il faut bien connaître les petites et les grandes histoires du secteur, les intervenants locaux de la filière et proposer aux propriétaires, des actions concrètes, basées sur le volontariat, avec trois volets :

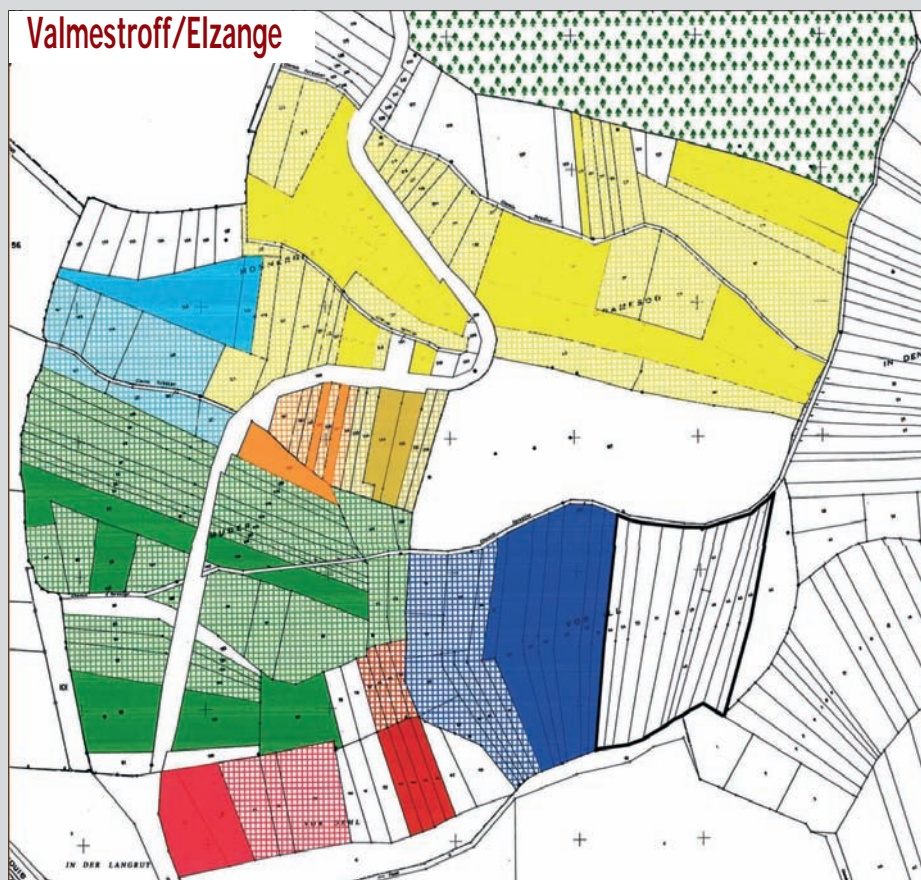
- ✓ Une bourse des acheteurs-vendeurs de parcelles, grâce aux dispositifs fonciers négociés avec les 4 Conseils Généraux par le CRPF (et la Chambre d'Agriculture dans les Vosges), permettant aux propriétaires les plus motivés d'atteindre des surfaces minimum.
- ✓ La réalisation de dessertes optimisées, le plus souvent absentes dans ces massifs de petites forêts. C'est un impératif économique incontournable, et le CRPF mène ce type de travaux depuis deux décennies.
- ✓ La réalisation de coupes et travaux, généralement des coupes d'amélioration, en lien avec un opérateur économique, coupes rendues possibles par le regroupement de plusieurs lots.

Après l'opération, bon nombre de propriétaires, grâce à des surfaces plus conséquentes, deviendront autonomes (avec ou sans gestionnaire) pour entrer dans une logique de gestion durable, et réaliser régulièrement coupes et travaux.

Un "plan de développement de massifs", c'est la mise en pratique de cette méthode concentrée sur des secteurs précis, avec :

- des liens forts avec les élus locaux,
- un comité de pilotage, pour que les décisions ne viennent pas d'en haut,
- des indicateurs permettant de jauger les résultats et leur impact.

Voici quelques exemples d'animation des petits propriétaires dans des massifs initialement "atones". Ils démontrent que, même dans le court terme, les résultats sont significatifs et le retour économique est rapide.



Légende : Couleur pleine : propriété initiale
Couleur tramée : agrandissement de la propriété

⁽¹⁾ voir dans le prochain Floréal les résultats des 2 études sur la capitalisation des bois dans les Plans Simples de Gestion

Breux dans le Pays de Montmédy

- 280 ha et 180 propriétaires, en majorité hêtraie de qualité
- Quelques rares coupes de bois de chauffage, et rien d'autre d'autant que le marché du hêtre n'est pas porteur
- Peu de propriétaires motivés au départ ; l'action foncière a été l'élément déclencheur
- Les résultats aujourd'hui :

	Chiffre d'affaires généré
90 ha de visites-conseils réalisés	
Amélioration foncière à partir de 2007 : 45 ha de parcelles vendues ou échangées au profit du voisin : - avant l'opération : 3 ha de propriétés > 1 ha - après l'opération : 50 ha de propriétés > 1 ha	90.000 € d'achats/échanges de parcelles et frais de transactions
Route forestière en 2008/2009 : 1.600 ml créés au profit des forêts privées et de la forêt communale	96.000 € de travaux de routes
Mobilisation en 2010 : 300 m ³ de bois d'œuvre et 1000 t de bois d'industrie dans une logique de circuit court (Scierie Watrin pour le bois d'œuvre et Cellardennes pour le bois d'industrie), en liaison avec la COFOM	61.200 € de ventes de bois (pour le propriétaire, le bûcheron, le débardeur et le transporteur)

L'animation (200 jours, soit 48.000 €) a généré 247.200 €, au profit de l'économie locale.

Après un début timide, les propriétaires sont désormais très motivés, pour preuve, les 36 personnes présentes lors de la réunion d'octobre 2011 sur la commune voisine de Thonne-la-Long. Et depuis, 1.200 unités supplémentaires ont été martelées.

Réunion à Fresnes-en-Saulnois



Ancerviller, Vaucourt et autres communes du Lunévillois

- 4 massifs morcelés avec des peuplements différents en essences et en qualités
- Des petits massifs accolés aux forêts publiques dans la plaine, avec des difficultés d'accès
- Un travail préalable d'étude de terrain entre mars et juin, puis démarrage de la phase d'animation dès juillet 2010
- Les résultats aujourd'hui :

	Chiffre d'affaires généré
143 ha de visites-conseils réalisés	
Amélioration foncière à partir de juillet 2010 : 20 ha de mutations de parcelles en cours	18.500 € d'achats/échanges de parcelles et frais de transactions finalisés
Route forestière : projet déposé en 2011, travaux prévus en 2012. 1.600 ml créés au profit des forêts privées et de la forêt communale	107.000 € de travaux de routes
Mobilisation en 2010 : 5.800 unités de bois d'œuvre et/ou d'industrie martelés par différents gestionnaires (FBE, Cabinet Michaut et François Schouwer)	318.000 € (pour le propriétaire, le bûcheron, le débardeur et le transporteur)

L'animation (1,5 ans, dont 4 mois d'études préalables, soit 72.000 €) va générer 443.500 €, au profit de l'économie locale. Désormais, les mêmes actions vont démarrer sur les communes de Buriville, Hoéville et Merviller.

Valmestroff/Elzange dans le Thionvillois

- 150 ha et 250 propriétaires, taillis-sous-futaie de chêne et de hêtre
- Quelques coupes rases intempestives, et un peu de bois de chauffage
- Dès la première réunion de janvier 2010, beaucoup de demandes exprimées de la part des propriétaires ; les travaux ont pu être réalisés très rapidement.
- Les résultats aujourd'hui :

	Chiffre d'affaires généré
130 ha de visites-conseils réalisés ; repérage de la quasi-totalité des parcelles	
Amélioration foncière à partir de 2010 : 40 ha de parcelles vendues ou échangées au profit du voisin - avant l'opération : 10 ha de propriétés > 1 ha - après l'opération : 36 ha de propriétés > 1 ha	108.000 € d'achats/échanges de parcelles et frais de transactions
Route forestière : projet déposé en 2011, travaux prévus en 2012. 1.625 ml créés au profit des forêts privées et de la forêt communale	113.800 € de travaux de routes
Mobilisation en 2010 : 300 m ³ de bois d'œuvre et 1000 t de bois de chauffage, en liaison avec FBE	71.600 € de ventes de bois (pour le propriétaire, le bûcheron, le débardeur et le transporteur)

L'animation (105 jours de technicien et 88 jours de stagiaire, soit 28.000 €) va générer 293.400 €, au profit de l'économie locale.

Les Maires des communes voisines de Koenigsmacker, Metzervisse, Volstroff, Rurange-lès-Thionville ont été convaincus de la démarche et sont à leur tour demandeurs. L'action sur ces nouveaux secteurs démarre.

Et d'autres massifs encore, et de plus en plus de demandes...

La participation des propriétaires aux réunions d'information et le nombre de demandes de visites-conseils n'ont jamais été aussi importants, ce qui démontre l'utilité (la nécessité !) de ces opérations. Deux exemples récents :

Dammarié-sur-Saulx (Pays Barrois - Meuse) :

- 268 ha de forêts privées pour 196 propriétaires
- * 37 propriétaires non encore identifiés
 - * 159 invitations à la réunion publique,
 - * 40 personnes présentes,
 - * 37 demandes de visites-conseils.

Chambrey/Grémecy/Fresnes-en-Saulnois (Moselle) :

- 423 ha de forêts privées pour 194 propriétaires
- * 50 propriétaires non encore identifiés
 - * 144 invitations à la réunion publique
 - * 55 personnes présentes,
 - * 70 demandes de visites-conseils.

Economie

Cours des bois : dans la continuité, avec des inquiétudes

L'année 2011 a été globalement satisfaisante, en particulier pour les résineux, et la tendance est plutôt au maintien des prix, ou à des baisses modestes. Néanmoins, pour certains produits, pâte à papier notamment, des réajustements devraient être plus notoires. Et le bois-énergie continue à prendre son essor.

Faisons court ! Vous allez rechercher votre Floréal n° 84 de mars 2011 (il ne fallait pas le jeter), car les cours et les tendances indiquées sont globalement toujours d'actualité.

Sapin-Epicéa

Les marchés sont toujours porteurs, avec des prix moyens de 50-65 €/m³ sur pied pour les bois de 1 m³.

Chêne-Hêtre

Les deux grandes essences feuillues sont dépendantes de la demande à l'exportation vers la Chine, ce qui n'est, pour le moins, pas sécurisant. On observe ainsi, pour certaines qualités, un ralentissement de l'exportation pour le chêne, et au contraire une augmentation pour le Hêtre, avec des ajustements de prix en conséquence. Mais à court terme, ces ajustements paraissent devoir être modestes. Prix sur pied pour les qualités B/C :

- ✓ autour de 65-90 €/m³ pour le Chêne
- ✓ autour de 35-45 €/m³ pour le Hêtre.

Frêne

A noter, sa très bonne tenue en cette fin d'année, du fait d'une demande indonésienne. Prix sur pied : autour de 80 €/m³.

Bois de trituration

C'est dans ce secteur qu'il y a lieu d'avoir des inquiétudes. Les perspectives sont à la baisse, mais pas partout, et pas dans les mêmes proportions. Certaines unités de pâte à papier européennes sont confrontées à des problèmes de surcapacité et de compétitivité.

Pour la trituration feuillue, il n'y a pas d'inquiétude, et les prix devraient être maintenus autour de 12-15 €/tonne sur pied.

Mais pour les panneaux, et surtout la pâte à papier résineuse, la situation est moins bonne. Le groupe UPM a annoncé un plan visant la réduction de 1,2 millions de tonnes de capacité de production de papier, avec la fermeture de 2 sites, l'un en Finlande, l'autre en Allemagne (Albbrouck à 80 km de Mulhouse : l'Est de la France faisant partie de son rayon d'approvisionnement) et la vente du site de Stracel à Strasbourg. Dans un tel climat, une baisse est prévisible, portant le prix du stère autour de 10 € sur pied.

En contrepartie, le prix du bois-énergie sous forme de plaquettes forestières, continue à se conforter, et pour certains chantiers, un mix bois de trituration/bois-énergie sera la meilleure solution.

Didier Daclin - Conseiller CRPF
Philippe Laden - CRPF

Photo : Jean-Pierre Corvisier - CRPF



Homme des bois

Guy Pereira
Je plante, donc je suis...



Sylviculteur, planteur, arboriculteur. Mais aussi collectionneur (de parcelles), chasseur, lecteur (assidu de tout ce que l'IDF produit),... Et un souci -omniprésent- de la transmission de l'acquis, que ce soit en matière de connaissances, de savoir-faire, ou plus (ou moins) prosaïquement, de ses arbres. Voici une première approche que nous allons approfondir. Guy Pereira a 43 ans, un pied en Meuse, à Breux, où il habite et où se trouvent ses forêts, un pied en Belgique où il travaille en tant que responsable de production dans une importante paletterie.

Vous aviez 8 ans lorsque vous avez planté votre premier arbre, il y a de cela 35 ans : combien en avez-vous planté depuis ?

Si j'ajoute les résineux (15.000) aux feuillus (6.000), j'arrive à plus de 20.000. J'ai planté plus de 4.000 merisiers, 500 noyers d'Amérique, 50 noyers noirs, 80 noyers communs, également des poiriers, des alisiers,... Et je ne compte pas les fruitiers. J'ai 4 vergers avec 60 variétés de pommiers, 15 de poiriers, 12 de pruniers, et aussi de nombreux cerisiers, des cognassiers, des néfliers. Je réserve mes plants directement chez le pépiniériste. La plantation, c'est le plus facile, ce sont les entretiens qui demandent plus de temps et de travail ! "Qui a du 'bien' a du mal" !

Feuillus, résineux, fruitiers vous avez des préférences ?

Mes arbres, je passe les voir chaque soir, il y a une ambiance particulière dans chaque parcelle, dans chaque verger. C'est particulièrement sensible au printemps, ou encore maintenant, à cette époque, avec la couleur des feuilles. Cette passion pour les arbres, elle date de mon enfance et je souhaite la transmettre à mon fils Quentin tout d'abord, bien sûr. Et puis régulièrement, j'ouvre les portes des forêts et des vergers aux écoles locales. Je partage ainsi mes connaissances, mes acquis... et mes fruits...

Et la sylviculture de ces différentes essences, comment l'avez-vous apprise, et mise en pratique ?

J'ai acheté tous les livres de l'I.D.F. (Institut pour le Développement Forestier). Je les ai lus essence par essence, le merisier, le noyer, le châtaignier, etc...

Mes parcelles sont sur "la Gaume", des sols sableux, riches qui conviennent à la majorité des essences, c'est une chance ! Et comme je suis curieux, je me lance dans quelques expérimentations. J'ai tenté le coup en plantant des châtaignes et j'ai maintenant des châtaigniers.

J'ai aussi installé des poiriers sauvages en ambiance forestière avec de l'alisier. Après une période d'adaptation, leur croissance est désormais normale. Donc je vais bientôt poursuivre avec du cormier

30 ha = 80 parcelles sur 6 communes = 20 ans de patience et de motivation pour réaliser ce puzzle ? Et le P.D.M. (Plan de Développement de Massif), bien sûr, vous êtes partie prenante ?

J'ai acheté ma 1^{ère} parcelle, j'avais 23 ans. Puis, j'ai continué en me renseignant au cadastre, en contactant l'un ou l'autre des propriétaires, afin de savoir s'il souhaitait vendre. J'ai acheté d'autres parcelles, et, au fil du temps, je suis devenu, dans la commune "celui qui connaît les limites". A Breux, il y a 230 ha de forêt privée, en 1.000 parcelles, qui appartiennent à 200 propriétaires.

Le travail de regroupement foncier entrepris par le C.R.P.F., avec Jean-Pierre Corvisier, dans le cadre du P.D.M., a institué une dynamique de ventes "achats-échanges" qui a été extrêmement bénéfique au secteur. Elle a redonné un nouvel élan à mes acquisitions.

Dès le départ, j'ai été très impliqué dans l'action P.D.M. et je suis très heureux qu'elle s'étende aux communes voisines.

Et derrière le forestier, on trouve le chasseur? Pas trop difficile de conjuguer ces deux passions ?

La nature nous offre des moments uniques, le plaisir de voir les arbres, mais aussi celui de voir les animaux. Je ne veux pas avoir à choisir. De tout temps on a chassé en forêt ! La sylviculture et la chasse doivent se conjuguer. Pour cela, il faut être très attentif au bon équilibre sylvo-cynégétique et pratiquer des prélèvements régulés, maîtrisés et intelligents.

En tant que président de l'A.C.C.A. communale, je veille à cela. Notre plan de chasse porte sur 40 sangliers, 35 chevreuils, 5 grands cervidés, on doit le réaliser à 80 %. Nous sommes une vingtaine de chasseurs et une saison de chasse nous coûte environ 600 €uros, c'est le prix demandé en Belgique pour une journée !

Vous connaissez l'arbre de la plantation au produit fini puisque vous animez l'équipe de production de l'une des plus grandes paletteries belges...

Notre approvisionnement se fait dans le grand-est ; il s'agit principalement de résineux issus des 1^{ère} et 2^{ème} éclaircies. Nous utilisons 1.000 stères/jour qui sont transformés en 300 m³ de planches. Notre production annuelle est de 2,5 millions de palettes.

L'année dernière, j'ai vendu des bois à la société qui m'emploie : pour la 1^{ère} fois, des palettes ont été faites avec mes arbres !

Interview et photo réalisées par Marie-Françoise Grillot - CRPF





Technique

Très semblables
et pourtant si différents

Le chêne sessile et le chêne pédonculé sont tous deux naturellement présents en Lorraine. Si les distinguer n'est pas chose aisée, le sylviculteur doit savoir que, derrière cette apparente similitude, se cachent deux arbres aux caractères très différents. Bien les connaître et les reconnaître est indispensable pour les utiliser au mieux et surtout éviter de graves déconvenues.

Savoir les reconnaître

L'exercice n'est certes pas facile, mais quelques indices permettent tout de même, avec un peu d'habitude, d'y parvenir. Nous reproduisons ci-après les croquis réalisés dans la fiche "chênes" du CRPF Ile de France-Centre.

	Chêne Sessile (<i>Quercus petraea</i>)	Chêne Pédonculé (<i>Quercus robur</i>)
Houppier	<p>Port étalé en éventail ; branchaison régulièrement décroissante ; répartition uniforme des rameaux</p> 	<p>Irrégulier, aspect tourmenté ; branches assez tortueuses, se rétrécissant rapidement ; ramification terminale en "griffe de chat" ; "Foisonnement" de rameaux terminaux groupés</p> 
Tronc	Plus conique et plus flexueux	Cylindrique et droit
Ecorce	Étroites lanières, plaquettes parallépipédiques, peu profondes et plus foncées	Plaquettes trapézoïdales larges et profondes, séparées par un sillon orangé plus clair
Feuilles	Limbe plan ou peu ondulé, sa plus grande largeur est située à la moitié ; base en coin (sans oreillettes), long pétiole de 1 à 2 cm	Limbe souvent ondulé avec des lobes assez irréguliers, plus grande largeur située au tiers supérieur ; base à oreillette, pétiole court, de moins d'1 cm de long ; présence de nervures intercalaires qui se prolongent dans les sinus
Feuillage	Luisant au soleil, bien fourni ; les feuilles se détachent bien les unes des autres	Vert sombre, peu dense, les feuilles sont groupées en bouquets
Glands	Plus globuleux, groupés, portés par un très court pédoncule	Allongés, à striation plus ou moins marquée, portés par un long pédoncule, d'où son nom
Litière	Les feuilles de l'année sont posées bien à plat au sol	Aspect "ondulé" des feuilles de l'année au sol

Il faut noter que seule la longueur du pédoncule du gland constitue un critère certain de reconnaissance. Les autres critères sont plutôt à considérer comme des faisceaux d'indices.

Des tempéraments et des besoins très différents

Les chênes sessile et pédonculé ont des exigences différentes vis-à-vis du sol. De manière schématique, il faut retenir que le chêne pédonculé est beaucoup plus exigeant que le chêne sessile, aussi bien en ce qui concerne l'alimentation en eau durant la saison de végétation que pour la nutrition minérale.

Des dépérissements très importants dans des peuplements de chêne pédonculé ont déjà été constatés suite à des épisodes de sécheresse. Citons le célèbre cas de la forêt de Tronçais qui a subi des mortalités consécutives à l'année 1976. Plus récemment, des dépérissements de chêne pédonculé ont été signalés en Alsace et en Lorraine. Les observations réalisées par les spécialistes font apparaître que ces problèmes sanitaires sont toujours plus marqués sur les sols où l'eau manque en été.

Le chêne sessile est plus plastique et supporte, dans la limite du raisonnable, les sols plus secs et moins riches. Il est donc possible de l'utiliser sur une palette plus étendue de stations forestières.

Les chênes sessile et pédonculé ont également des comportements différents vis-à-vis de la lumière. Le chêne pédonculé réclame beaucoup de lumière et d'espace pour se développer alors que le sessile supporte un peu d'ombrage et souffre moins de la concurrence au sein d'un peuplement.

Le chêne pédonculé fructifie plus régulièrement que le sessile et son tempérament colonisateur en fait un conquérant des terres abandonnées, d'autant que ses glands germent souvent plus tôt (même au début de l'hiver) que ceux du sessile. Si cette faculté d'installation peut présenter des avantages, il faut cependant veiller à ce que son élan spontané ne l'amène pas à prendre racine sur des sols trop secs. Enfin, sur le plan qualité du bois, les deux chênes sont très proches et ne semblent pas faire l'objet de distinction par les acheteurs, sauf peut-être par les mérandiers qui sont plus attirés par l'aspect plus régulier de l'écorce du chêne sessile.



Chêne Sessile

Photo : Jean-Michel Hénon - CRPF

Conseils pratiques

- ✓ Le premier impératif concerne l'installation des peuplements. Il faut bien analyser les stations forestières et limiter strictement le chêne pédonculé aux stations fraîches, riches et surtout, sans rupture d'alimentation en eau durant la saison de végétation, telles les bas de pente, fonds de vallon, cuvettes... Ceci est d'autant plus important que les conséquences du réchauffement climatique risquent d'accentuer, en longueur et en intensité, les périodes de manque d'eau en été.
- ✓ La sylviculture doit aussi tenir compte de leurs tempéraments différents face à la lumière. Ainsi pour régénérer le chêne pédonculé, exigeant en lumière, il convient d'enlever les réserves dès que les semis sont acquis, sous peine de les voir disparaître. Le chêne sessile, quant à lui, est capable de subsister un peu plus longtemps sous couvert (mais pas trop quand-même).
- ✓ Autre déclinaison sylvicole, le chêne pédonculé nécessite des éclaircies précoces et dynamiques, quand le chêne sessile s'accommode, dans une certaine mesure, d'une densité plus forte et se prête aussi mieux à la gestion en futaie irrégulière où la régénération se fait par trouée.
- ✓ Dans les peuplements déjà installés, en cas de mélange des deux chênes (fréquent en peuplements naturels), il convient de favoriser le chêne sessile lors des éclaircies (sauf sur les rares stations qui conviennent parfaitement au pédonculé).
- ✓ Enfin, lorsque le peuplement est composé exclusivement de chêne pédonculé installé sur station limite, la sylviculture doit être très dynamique dès le jeune âge pour éviter une concurrence trop forte face à la disponibilité en eau du sol d'une part, et face à la lumière d'autre part.

Pour conclure, le sylviculteur doit considérer les chênes sessile et pédonculé comme deux essences différentes et choisir d'utiliser, ou de favoriser l'une ou l'autre en fonction de ses caractéristiques propres, et plus spécialement en fonction de ses exigences vis-à-vis de la station forestière.

Chêne Pédonculé

Photo : Jean-Michel Hénon - CRPF



Autour de nous

La Grande Région et le morcellement des forêts privées

Dans le cadre du programme européen Interreg Regiowood, les forestiers belges, luxembourgeois, lorrains et de Rhénanie-Palatinat ont comparé la situation du morcellement des forêts de chacun de leur pays, ils en ont évalué l'impact et étudié les remèdes possibles. Et les conclusions sont identiques : il faut des programmes d'animation en faveur des petits propriétaires.

Nos voisins de la grande Région ont des forêts aussi morcelées que les nôtres. Bonne ou mauvaise nouvelle ?

L'analyse des secteurs de petites forêts a mis en évidence les points suivants :

- ✓ Des propriétaires ayant des motivations très diverses, mais avant tout d'ordre patrimonial. Ils sont demandeurs de moyens leur permettant de se "réapproprier" des parcelles qu'ils avaient plus ou moins perdues de vue.
- ✓ Des coupes souvent "à hue et à dia", sans réflexion sur la pérennité des peuplements.
- ✓ Une ressource en bois importante avec un gisement d'emplois à la clef ; par exemple, en Rhénanie-Palatinat, la filière-bois génère 3 % des emplois et 5,5 % du PIB.

Les cinq opérateurs ont mis en commun leurs expériences et leurs méthodes. Belges (*Société Royale Forestière et RND*) et luxembourgeois (*Lëtzebüerger Privatbësch*) attachent une grande importance à la sociologie des propriétaires. Les allemands (*Landesforsten*) cherchent à optimiser leurs actions par l'apport de la technologie (*satellite, GPS,...*), et peut-être que les lorrains (*CRPF*) sont entre les deux... Ils ont mis en place et suivi "10 zones pilotes" et malgré des contextes très différents, les conclusions sont identiques. L'amélioration des petites forêts privées par des programmes d'animation, basés sur le volontariat, est :

- ✓ nécessaire et efficace : les "10 zones tests" ont abouti à des résultats tangibles et mesurables (cf. page 3) ;
- ✓ légitime : les petites parcelles proviennent, pour l'essentiel, des terres abandonnées par l'agriculture à partir du 19^{ème} siècle. Des programmes (et des budgets) ont permis de résoudre le morcellement de l'agriculture, il est désormais l'heure, avec des techniques certainement différentes, de résoudre celui de la forêt.

Région	Nombre propriétaires privés	Surface boisée privée (ha)	Taille moyenne propriété (ha)
Région Wallonne	100.000	286.250	2,8
Lorraine	130.500	254.000	1,9
Rhénanie-Palatinat	> 300.000	220.000	0,5
Grand Duché Luxembourg	13.800	49.250	3,6

Philippe Laden - CRPF

Petit retour sur les élections des conseillers du CRPF, pour conclure... provisoirement

Quand on regarde l'évolution des votants d'un scrutin à l'autre, on constate la chose suivante : 1993 par rapport à 1987 : + 2 % de taux de participation ; 1999 par rapport à 1993 : + 7 % ; puis 2005/1999 : - 12 % et enfin, 2011/2005 : - 12 %

La conclusion est que le présent scrutin a chuté dans la même proportion que le précédent : il n'a donc pas de caractère exceptionnel. Il confirme, à l'inverse, une tendance amorcée aux élections précédentes et, très certainement, un problème de fond : le taux a commencé à baisser après 1999, c'est-à-dire après la tempête.

Récapitulons un peu les grands événements qui ont touché la forêt depuis lors.

Il y a eu la tempête, puis la sécheresse de 2003, puis d'autres tempêtes dont Klaus qui, même si elle n'a pas touché toute la France, a fait prendre conscience du caractère potentiellement répétitif de ce genre de phénomène, et surtout du fait qu'aucune région n'était à l'abri.

Tous ces aléas ont eu, progressivement, un effet démobilisateur sur des propriétaires souvent âgés qui s'étaient, dans bon nombre de cas, beaucoup investis. Aujourd'hui, cette catégorie a tendance à baisser les bras.

Parallèlement, se sont accumulées ces dernières années des législations et des contraintes, parfois lourdes mais, surtout, souvent mal comprises.

De plus, la génération qui arrive pour prendre la relève a un état d'esprit différent. Elle n'est généralement pas prête à mettre son argent dans un placement à temps de retour si long et à si haut risque. Elle préfère souvent le mettre ailleurs... ou le dépenser. Par conséquent, au-delà des élections, le problème plus profond est la démobilisation progressive d'une catégorie, en augmentation rapide, de propriétaires qui ne se sentent plus attirés par la forêt.

Dans un tel contexte, le taux de participation constaté en Lorraine, quasiment le plus élevé de France, peut être considéré plutôt comme un bon niveau de participation, même si nous appartenons aujourd'hui de préparer les prochaines élections en travaillant à une nouvelle dynamique et à de nouvelles sources de motivation pour nos propriétaires.

Pour conclure, jusqu'à la prochaine fois, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont fait l'effort de renvoyer leur bulletin.

Nous remercions également les administrateurs qui ont œuvré pendant de nombreuses années au CRPF et dans les organisations professionnelles et qui ont choisi, à l'occasion de ce renouvellement, de mettre fin à leur mandat.

C'est pourquoi nous tenons à citer MM. Helluy en Meurthe-et-Moselle, Bernard-Michel en Moselle, de Ravinel et Husson dans les Vosges, Rolli dans le Haut-Rhin, ainsi que M. de Rohan-Chabot, administrateur régional.

Nous leur souhaitons de goûter une retraite amplement méritée

Jean-Michel Hénon - CRPF



Parole aux Syndicats

Les atouts de la petite propriété

L'ambition de la forêt privée, c'est de devenir rationnelle et de diminuer ce morcellement avec un grand "M", qui pénalise la filière bois.

Les 41.600 ha de forêts privées en Moselle se répartissent en 22.500 propriétaires. Un peu plus de 400 propriétaires a plus de 10 ha. Le morcellement donne une moyenne de 1,8 ha en propriété. Ces difficultés de la petite propriété compliquent l'exploitation forestière (accès et gestion des multiples parcelles) en induisant des rendements économiques faibles. C'est pourquoi il existe quelques axes prioritaires à développer résolument en faveur de la petite propriété.

Le regroupement foncier forestier

Le morcellement reste un handicap et le regroupement foncier crée des unités forestières plus grandes et donc mieux exploitables. Nos partenaires, les Conseils généraux et régionaux, la DRAAF, nous permettent de miser sur le volontariat pour développer des actions de regroupement. Les différents dossiers sont notamment traités par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) qui a une connaissance parfaite du territoire et de la démarche administrative. Certaines aides financières existent pour ce genre de projet (aides foncières du Conseil Général de la Moselle) !

La loi de modernisation agricole

Pour le secteur forestier, le droit de préférence en faveur des propriétaires voisins a pris effet avec la loi de modernisation agricole. Si un propriétaire vend une surface boisée d'une superficie inférieure à 4 ha, il doit avertir les propriétaires contigus à cette parcelle. Ces propriétaires exercent alors leur droit de préférence s'ils désirent acquérir la parcelle, ou les parcelles voisines.

L'organisation d'une filière

"L'union fait la force". La petite propriété doit apporter à la filière bois les produits de toute nature, qui sont souvent actuellement inexploités par méconnaissance ou omission. L'absence d'une structure coordinatrice empêche la mobilisation de ces volumes de bois dont l'industrie de transformation a besoin. L'information et le regroupement des petites propriétés peuvent apporter une solution. L'exploitation concertée, parfois sur plusieurs communes, peut fournir une quantité de bois très importante. Il y a un grand travail de fond à effectuer et tous les partenaires de la filière bois doivent s'y impliquer.

Le syndicat des "Forestiers privés de la Moselle"

Pourquoi un Syndicat ? Il défend les propriétaires adhérents. Il leur apporte un soutien technique en collaboration avec le CRPF. Il leur propose une assurance responsabilité civile pour leurs parcelles forestières. Il entretient des relations entre les différents partenaires du monde politique, administratif et rural (Conseil général, Conseil régional, DDT, DRAAF, Chambre d'Agriculture, CRPF). Il participe chaque fois que possible aux différentes manifestations qui concernent, de près ou de loin, la forêt privée.

Le Plan de Développement de Massifs

Le P.D.M. vise à dynamiser la petite propriété, car les besoins en matière première bois augmentent chaque année. Le nombre important de petites propriétés forestières permet une mobilisation énorme de bois.



Photo : Philippe Laden - CRPF

P.A. Frache avec P. Altenhoven (CRPF) à Fresnes-en-Saulnois

Grâce à ces actions concertées, les différents acteurs de la filière bois organisent les travaux forestiers, améliorent les dessertes et favorisent le regroupement de la petite propriété. L'aménagement de nos petites forêts ne peut que rendre plus communicative notre passion, pour la transmettre à d'autres qui deviendront à leur tour forestiers dans l'âme.

Le FOGEFOR

Concernant la formation, il est indispensable que tous les petits propriétaires s'intéressent à la gestion de leurs bois. L'information et la formation sont les bases nécessaires au bon déroulement des travaux forestiers. C'est pourquoi la cellule FOGEFOR propose des formations à la gestion forestière. Elle offre à tous les propriétaires, quelles que soient leurs connaissances, l'acquisition d'une compétence complémentaire et le partage d'expérience entre les différents auditeurs. Les cycles de base et de perfectionnement organisés en Lorraine dispensent une formation technique, économique, fiscale et juridique détaillée.

La finance et le revenu

Dans l'enjeu de la propriété privée, il ne faut pas oublier la notion de rentabilité. En effet, si aujourd'hui nous ne récoltons que 60 % de l'accroissement annuel, il faudra soutenir et aider la production de bois dans le nouveau contexte national et international. Les impôts fonciers sont des charges, il faut des produits en face.

En conclusion, c'est la rencontre de tous ces petits propriétaires qui enrichit le système. Il faut intéresser notre jeunesse le plus tôt possible afin de pérenniser cette passion de la forêt qui nous anime. L'expérience de chacun mise au profit de la forêt fait que tous ces passionnés construiront ensemble l'avenir, dans le respect de l'écologie et du développement durable.

Patrick-Alphonse Frache - Secrétaire général du Syndicat 57
Commission petites propriétés.

A rbre au vert

Déterrons la truffe en Meuse !

La truffe, nous en avons toujours tous entendu parler, que dis-je, chuchoter à demi-mots, presque religieusement. Chacun voulant garder les secrets de sa production et de sa récolte, chacun y allant de ses convictions : "Pour trouver les truffes, le chien est le champion ! Non, c'est le cochon !" La truffe, reine du luxe et de la gastronomie, habituée des terrains calcaires, ne pourrait-elle pas trouver une place plus affirmée dans les forêts meusiennes ?

Pas si capricieuse, mais discrète !

Pourquoi s'acharner à reboiser certaines parcelles trop exigües, reposant sur des sols finalement peu propices à la production forestière, quand la truffe, elle, ne fait pas la difficile ? Bonne fille, elle s'arrange bien du calcaire, s'accommode de beaucoup de topographies (allez, on se serait laissé dire qu'elle aurait une petite préférence pour les sols colluviaux profonds, en exposition SW/SE !). Elle supporterait même plutôt bien le climat lorrain, avec ses saisons contrastées, ses étés courts et automnes-hivers gris et interminables !!

Ses exigences tout de même, car si elle était si docile, elle ne serait pas si cotée ! Des "coins" ombragés ! Pas de sols asphyxiants, pas de sécheresse prolongée pendant l'été, pas de gel précoce qui dure. La gestion de la lumière... primordiale ! Et une maturation qui se fait de septembre à janvier.

Elle se "marie" avec de nombreuses essences locales, chênes, noisetier, charme, hêtre, tilleuls, bouleaux, épicéa et pins, car la truffe est un champignon à fructification souterraine, associé à un arbre-hôte. Ce "partenariat" est appelé mycorhize.

Mais de quelles truffes parle-t-on ?

Il existe en France 4 espèces de truffes dites gastronomiques, 6 en Europe, 60 dans le monde.

Deux espèces sont bien adaptées à la Meuse :

La truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum*). Elle offre un parfum délicat et un goût typique. Elle est la plus largement répandue dans toute l'Europe et s'associe avec le plus grand nombre d'espèces d'arbres.

La truffe de Meuse (*Tuber mesentericum*). Elle est reconnaissable par son odeur puissante de réglisse et d'amande. Elle a un parfum très intense, corsé, de fruits rouges très mûrs.

La Maison de la truffe à Boncourt/Meuse

Installée dans une vieille ferme lorraine à Boncourt sur Meuse, la Maison des Truffes et de la Trufficulture invite ses visiteurs à un véritable parcours initiatique, à la découverte du mystère des truffes. Elle est un lieu de travail pour les scientifiques et de formation pour les trufficulteurs. On y apprend aussi l'art de cuisiner la truffe...

Une plantation expérimentale de 7 ha de noisetiers et chênes truffiers jouxte la maison.

La truffe se produit-elle ?

L'art de cultiver la truffe en forêt meusienne perpétue autant qu'elle révèle un savoir-faire ancestral TOUT en lui offrant un développement nouveau, grâce à une diversification forestière sur des terrains calcaires difficiles. A ce jour, on réserve la technique de plantation uniquement aux terrains à antécédent cultural agricole ou de friches, vergers, anciennes vignes, etc....

Plusieurs acteurs se retrouvent autour de ce sujet en pleine effervescence, parmi lesquels la Maison des truffes et de la trufficulture à Boncourt/Meuse, l'Association Meusienne des planteurs et promoteurs de la truffe en Lorraine, l'INRA qui a mis au point dans les années 70, le plant truffier mycorhizé et impulsé sa commercialisation en pépinière.

Il existe aussi en Meurthe-et-Moselle, une association très dynamique, Truffe 54 Lorraine (truffe54.blogspot.com). 50 à 60 tonnes de truffes sont produites en France chaque année, dont, pour le Grand Est, entre 10 et 15 tonnes/an, avec un bon nombre en forêt.



Truffe de Bourgogne

Photo : Léon Werhien - INRA

Les trufficulteurs sont toujours de grands passionnés.

Mais ne nous laissons pas enivrer par le parfum corsé des truffes ! Une truffière ne rapporte pas avant 5 à 10 ans, certains plants n'auront jamais de truffes, dans une même parcelle, la production de truffes pourra être très variable d'une micro-zone à une autre...

L'Association Meusienne des planteurs et promoteurs de la truffe en Lorraine

(20 rue Raymond Poincaré - 55300 St Mihiel - Tél : 03.29.89.15.23)

Gérard Meunier, son Président, nous apprend que l'Association regroupe environ 60 adhérents. Elle propose ses conseils pour la création, la conception et l'entretien des truffières. La Meuse compte plusieurs centaines de propriétaires de truffières de 1 are à quelques hectares. Certains d'entre eux sont de surcroît propriétaires forestiers...

Jacques Laplanche et Anne Madesclaire - CRPF



au coin du bois

2011 dans la vallée de la Doller, le bouquet final !



Photo : Association Vallée de la Doller

L'année 2011 s'achève et avec elle, l'Année Internationale des Forêts et ses nombreuses manifestations où forestiers et transformateurs de bois ont su mettre en avant la forêt, ses bienfaits, ses atouts, et ont combattu bien des idées reçues. En Alsace, la palme revient sans aucun doute à l'Association forestière de la vallée de la Doller.

Une belle collaboration entre forêt publique et privée

"L'année internationale de la forêt était l'occasion pour nous de transmettre notre passion de forestier et de louer les bienfaits du bois" explique Henri Pfeffer, Président de l'Association forestière de la vallée de la Doller. "Implantée de longue date dans notre belle vallée, la plus belle d'Alsace (!), l'Association milite pour une gestion durable de notre patrimoine forestier, mais attention, toujours dans un esprit de convivialité. C'est d'ailleurs lors d'un échange avec l'Association allemande Weisstanne Forum que nous avons ouvert les yeux. Les allemands savent communiquer, et bien mieux que nous. Inutile de multiplier salons et foires internationales où la forêt n'est qu'un stand de plus ! Voyez plutôt dans tous les villages ces totems en bois, ces bancs porteurs de messages forts, ces tables qui valorisent concrètement l'utilisation de ce matériau renouvelable qu'est le bois. Laurent Lerch, Maire de Masevaux et Conseiller Général, mais également Président d'ASA, est très sensible à la valorisation de la forêt et à tout ce qui touche à sa valorisation.

Nous avons conjointement proposé une action grand public en ce sens". Régulièrement les touristes à Masevaux sont interpellés par nos messages. "C'est un excellent vecteur de promotion" précise-t-il.

La Fête Paysanne de Masevaux

Gérard Bischoff et Paul Behra, deux fidèles parmi les fidèles, ont également épaulé le Président en organisant une attraction qui a eu beaucoup de succès. "Nous avons à l'aide d'une grue de 100 tonnes, suspendu un grand sapin avec des planches de plus de 6 m de long comportant des inscriptions fortes pour le visiteur (merci à la scierie Phan !). Notre but est de montrer tous les bienfaits de la forêt en termes de paysage, de protection des sols et de l'eau, de biodiversité, d'accueil du public, de loisirs et bien sûr, le plus important pour nous, de production de bois. Notre action se mesure sur le long terme. Depuis près de 10 ans, nous accueillons des scolaires du collège de Masevaux en partenariat avec de nombreux organismes. C'est un travail de longue haleine".

Les actions de communication sont généralement rares en forêt, mais de cette portée et de cette ampleur, elles le sont encore plus et leurs acteurs sont donc encore plus méritants.

Thierry Bouchheid - CRPF
Daniel Wohlhuter - Forêts-Services 68

Que retenir du voyage forestier du CRPF dans les Ardennes ?

Les 22 et 23 septembre 2011, 26 propriétaires et gestionnaires forestiers ont participé au voyage forestier organisé par le CRPF dans la région de Sedan, pour visiter 4 forêts feuillues. 15 hectares pour la plus petite à 1.100 hectares, pour la plus grande. Que retenir de ce voyage ?

Un taux d'accroissement des essences feuillues surprenant

Dans la forêt du Hailly, Philippe Gourmain, expert forestier, nous a emmenés dans des peuplements à base de hêtre et de feuillus précieux gérés en futaie régulière avec des taux d'accroissement (volume produit par an divisé par le volume de l'arbre en pourcentage) tout à fait exceptionnels. Entre 1999 et 2009, ce taux pour la forêt était de 3,6 % par an en moyenne sur 200 hectares. Les frênes atteignent 4,5 % par an de croissance en volume, les merisiers 3 %, le hêtre (essence principale) 3,6 %, alors que les chênes ne dépassent pas 2 %.

Un propriétaire qui vit pendant 12 ans des revenus de sa forêt de 15 hectares

C'est l'histoire de Patrice Prévost, ancien agriculteur locataire d'une ferme de 100 ha de céréales, obligé de quitter son exploitation suite à la vente des terres par le bailleur. Il lui rachète alors les 15 ha de forêts incluses dans la propriété agricole, dont 12 sont composés de peupleraie adulte de 40 ans. En coupant 1 ha de peuplier par an, soit 254 m³ de grumes plus le bois de feu, il vit pendant 12 ans des ces revenus. Dans un souci de valorisation maximal du bois, il va jusqu'à fabriquer des fagots, des bûches et de la charbonnette qu'il commercialise en vente libre, dans un distributeur installé en bord de route près de son domicile. Sa couverture sociale est assurée, après 2 ans de discussion, par la MSA selon le même statut que les agriculteurs. Il déclare tous les ans aux impôts le revenu cadastral de ses 15 ha, comme le précise la loi... Bel exemple de persévérance, de volonté et de foi en la forêt et le matériau bois.

Pascal Ancel - CRPF



e feuilles en aiguilles

France

Inventaire Forestier National (IFN) et Institut Géographique National (IGN) fusionnent le 1^{er} janvier 2012

Le nouvel établissement conserve l'ensemble des missions des 2 établissements et voit ses attributions également élargies, avec en particulier :

- mettre en œuvre l'infrastructure nationale d'information géographique,
- dresser la carte forestière sous la forme d'un référentiel numérique,
- développer des programmes d'observation et de surveillance des écosystèmes,
- fournir des informations contribuant à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques nationales relatives à l'écologie, à l'énergie, à la forêt, à l'aménagement du territoire, à la prévention du changement climatique et à l'adaptation à ce changement,
- mettre en place et administrer le portail INSPIRE de l'Etat.

Le nouvel institut sera assisté par un conseil scientifique et technique unique pour ses missions de recherche et de développement et par un comité consultatif de la filière forêt et bois.

Herbicides homologués pour les nouveaux usages en forêt

La liste des herbicides homologués en forêt a été actualisée au 7 octobre 2011. Elle prend en compte le nouveau catalogue défini au Comité d'homologation du 3 février 2006, ainsi que les nouvelles homologations 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011. La liste des herbicides homologués et effectivement commercialisés sur le marché français reste actualisée au 11 mai 2011 (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/herbicides_foret_actualises_octobre_2011.pdf).

Vente d'engins forestiers en 2010

Au cours des années 2005 à 2008, les ventes avaient culminé aux alentours de 300 engins par an. En 2009, la crise économique avait provoqué une chute brutale des ventes (- 50 %), ce malgré la tempête Klaus. En 2010, le niveau des ventes s'est légèrement redressé (+ 17 %). C'est le bassin Nord-Est surtout qui a porté la reprise.

Allez donc sur le site !

Notre ancien Directeur Etienne Roger s'est lancé dans un projet "ébouffant" ! Il a repris, en association, une agence de voyage "Bois Travel & Consulting", spécialisée dans l'organisation de voyages professionnels en France et dans le monde entier, pour la filière forêt-bois.

Message d'Etienne pour Floréal :

"Nous travaillons actuellement sur une bonne demi-douzaine de projets de voyages "sur mesure" ou "à la carte" pour diverses organisations professionnelles de la filière ; et nous espérons que ce n'est qu'un début ! Enfin nous souhaitons aussi nous positionner sur le secteur du conseil". La programmation 2012 est en ligne sur le site www.boistravel.com.

Jacques Barthélémy nous a quittés

Ce 22 novembre 2011, Jacques Barthélémy nous a quittés. Expert forestier de talent, il a consacré sa vie professionnelle à la forêt privée. Ses qualités humaines et professionnelles étaient reconnues de tous. Au-delà de son activité de gestionnaire, il s'est engagé au sein des experts forestiers, comme président du syndicat des experts forestiers indépendants, puis comme président du groupement régional des experts. En tant que propriétaire forestier, il a été administrateur des syndicats de Moselle et d'Alsace et du CRPF de Lorraine-Alsace. Nous rappellerons ici le souvenir de son fils Gilles, décédé en 1996, qui reste très présent pour les forestiers de l'Est.

Les forestiers présentent à Mme Barthélémy et sa famille leurs plus sincères condoléances et leur profonde reconnaissance pour tout le travail réalisé.

Arnaud Michaut

Pour votre bibliothèque

L'institut pour le Développement Forestier propose 2 nouveaux livres "Le vocabulaire forestier" d'Yves Bastien et Christian Gauberville (55 €) ainsi que la 3^{ème} édition de "Vos bois mode d'emploi" de Michel Hubert (25 €). Pour toute information, IDF au 01.40.62.22.81

Lorraine-Alsace

GRTgaz en campagne

GRTgaz, entreprise de transport du gaz naturel en France, anime actuellement une campagne de sensibilisation. Qu'en retenir ?

Des canalisations souterraines peuvent traverser des forêts. Seules, quelques bornes et balises jaunes indiquent leur présence à proximité, et en aucun cas leur emplacement exact.

Ne pas procéder à des travaux, en particulier des plantations, à proximité d'une balise.

Pour tout renseignement, ou pour déclarer un projet d'aménagement, contacter GRTgaz, Agence d'exploitation de Nancy, au 03.83.50.43.22

Lorraine

Forêt et eau potable

L'association "Les eaux et les hommes" a organisé, le 8 novembre à Remiremont, une conférence-débat sur la gestion des forêts à eau potable, rassemblant forestiers, chercheurs et responsables de services d'eau potable.

Julien Fiquepron du CNPF/IDF a souligné les enjeux pour les forestiers privés. Si la forêt présente de nombreux atouts pour la protection des captages d'eau, la proximité d'un captage peut impliquer des contraintes pour le forestier.

Ce constat appelle une meilleure reconnaissance des forestiers en tant qu'acteurs de l'eau, et l'obtention de justes contreparties pour les services fournis. Résumé vidéo à venir sur le site www.lavigiedeleau.eu

Meurthe-et-Moselle

Changement au service forestier de la DDT

Catherine Normandin, chef du service forêt-chasse est partie en retraite mi-octobre. Depuis 1991, date de son arrivée, de nombreux forestiers l'ont côtoyée sur différents dossiers, notamment la réglementation forestière et les plans de chasse. Elle s'est beaucoup investie, ces dernières années, dans la démarche de classement de la forêt de Haye (proche de Nancy) en forêt de protection (chantier toujours en cours). C'est Nicolas Toquard, ingénieur forestier originaire de Lorraine, déjà en poste à la DDT, qui reprend ses fonctions. Les autres interlocuteurs à la DDT sont Didier Trompette, pour la forêt (03.83.37.71.41) et Eliane Thomas, pour la chasse (03.83.37.71.11).

Alsace

Un alsacien à la tête de l'Ademe

François Loos, député de Haguenau et vice-président du Conseil régional d'Alsace, a été nommé Président de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cet établissement public national à caractère industriel et commercial est sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie. Ses principaux domaines d'intervention concernent gestion des déchets, qualité de l'air et énergies renouvelables. François Loos a été Ministre délégué de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis du commerce extérieur et enfin de l'industrie entre 2002 et 2007.



FLOREAL n° 87
édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.forêtprivéefrancaise.com"

Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert

Décembre 2011

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crfp.fr !
Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."



Le bulletin FLOREAL, les réunions "Rencontrons-Nous" sont soutenus financièrement par le FEADER – Mesure 111B